

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 261 de Février 2016

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE

ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsas.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0917 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsas.org/48/>

Spécial « carte scolaire »

Déclaration UNSA Education au CTSD du 8/02/2016

« Avant d'aborder plus précisément la question importante de la préparation de la rentrée 2016, nous souhaitons faire une remarque à propos des documents préparatoires.

Pour la première fois dans notre département, nous avons vu apparaître, au bas de certaines feuilles, une phrase rappelant le contenu de l'article 49 du Décret n°2011-184 du 15 février 2011, relatif aux comités techniques.

S'agissant de documents de travail, la confidentialité évoquée n'est pas choquante en soi, mais elle ne doit pas empêcher les représentants du Personnel de jouer pleinement leur rôle ! Que penser de ce « rappel », alors qu'il y a moins de deux mois, notre ministre (peut être faut-il écrire Ministre) a présenté la répartition académique des 6 639 créations de postes d'enseignants pour la rentrée 2016 ... plus d'une semaine avant que ne se réunisse le Comité Technique Ministériel où ce point devait être débattu ?

La confidentialité serait-elle à géométrie variable ? Un nouveau concept sans doute ...

Notre délégation s'est longuement interrogée sur sa participation à ce Comité Technique tant les instances du dialogue social concernant la préparation de la rentrée sont malmenées voire rendues inutiles dans notre académie.

En effet, cette instance se réunit aujourd'hui alors que « les jeux sont faits » puisque les TRMD sont remontés vers vos services depuis une semaine, ce qui signifie que les dotations horaires globales des collèges de *Lozère* sont de fait déjà validées.

Suite page 2 ...

**Vous trouverez aussi page 6
la déclaration au CTSD 1er Degré
du 9 février 2016 ...**

Dispensé de timbrage MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE
DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

P 1 : En guise d'éditorial ...

Déclaration UNSA Education

P 2 : suite page 1 ...

Infos pratiques sur le site académique du SE-UNSA (rémunération, déplacement)

P 3 : CTSD du 8/02/2016

P 4/5 : Compte-rendu du

CTSD 1er Degré du 9/02/2016

P 6 : Déclaration de l'UNSA

Education au CTSD du 09/02

AGENDA

Judi 18 février

□ Groupe de Travail 2nd Degré

Vendredi 19 février

□ CTSD « 1er Degré »
nouvelle convocation

Mardi 16 mars

□ CDEN « carte scolaire »

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Suite de la déclaration du CTSD du 8/02/2016

Décidées par le Recteur, mais non discutées en Comité Technique Académique par respect pour les départements, elles nous seront présentées, presque deux semaines plus tard comme non modifiables puisque émanant du CTA, alors que de nombreuses questions se posent quant à la répartition entre les établissements de notre académie. »

Emplois

Administratifs, Infirmiers, ...

« Ce point n'est certes pas à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui mais, sans trop anticiper sur les débats futurs, l'**UNSA Education Lozère** se félicite des dotations diverses dont notre académie bénéficie dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016 : 300 emplois 1^{er} Degré supplémentaires, mais aussi 7 emplois administratifs; 3 ETP d'Infirmiers et 3 ETP d'Assistants de Service Social.

Concernant les infirmiers, notre Fédération va être extrêmement vigilante compte tenu des « orientations » envisagées au niveau académique et des répercussions éventuelles dans notre département !

Vous l'avez sans doute noté, nous n'avons pas évoqué les nouveaux emplois dans le 2nd Degré. Alors que le ministère a demandé que la dotation dans les collèges soit, a minima, maintenue et que le H/E ne baisse pas, Madame le Recteur a décidé que seuls 22 ETP seraient attribués aux collèges. L'augmentation des effectifs en lycées ne justifie pas ce choix !

Les prévisions des services du rectorat font état, pour notre région, d'une augmentation de 1 293 élèves (1), avec une diminution annoncée de 69 élèves dans les collèges (2), mais d'une augmentation de 1 091 élèves dans les lycées d'enseignement Général et Technologique et de 271 élèves dans les lycées professionnels. Selon les informations communiquées lors du CTA du 27 janvier dernier, le plafond d'emplois sera augmenté de 150 postes nouveaux auxquels s'ajoutent 30 ETP.

La dotation académique pour le 2nd Degré ne permettra pas d'abaisser significativement les seuils de calibrage des divisions dans certains EPLE.

Mais pour l'**UNSA Education**, elle doit avant tout permettre d'assurer la mise en œuvre de la réforme pour tous les élèves du collège, notamment les plus fragiles, comme ceux des SEGPA, et ne pas mettre en concurrence les sections sportives ou classes à horaires aménagés artistiques avec la mise en œuvre de pratiques pédagogiques rénovées (co-intervention par exemple).

Pour les collèges lozériens, les effectifs devraient subir, pour la 4^{ème} année consécutive, une nouvelle diminution de 59 élèves (1) (chiffres CTA).

Les baisses constatées depuis la rentrée 2013 paraissent se poursuivre en 2016, avec l'annonce d'une nouvelle diminution de 18 élèves en 4^{ème} et de 56 élèves en 3^{ème}.

Hormis pour deux collèges, cette diminution d'effectifs ne modifie en rien la structure des autres. Comment expliquer dans ce cas que plus de la moitié des établissements voient quand même leur dotation baisser ?

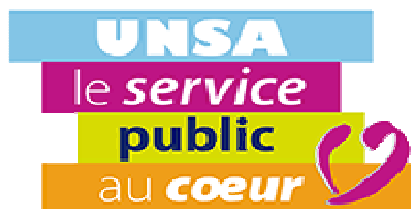
Quant aux deux collèges qui perdent une division, ils ne devraient afficher au maximum qu'une baisse des horaires légaux (28,75 heures). Il n'en est rien, leur dotation chute bien au-delà !

Parce que le collège d'aujourd'hui remplit incomplètement ses missions, parce qu'il tend, malgré la volonté et la détermination des enseignants, à accroître les inégalités, l'**UNSA Education** est convaincue que la réforme du collège est à la fois indispensable et urgente. C'est pour cela que notre Fédération agit pour une mise en œuvre exigeante dans tous les établissements et en direction de tous les élèves.

Force est de constater que les services académiques semblent avoir fait d'autres choix. »

(1) : hors enseignement spécial, CPGE et STS

(2) : hors SEGPA



A découvrir sur le site académique du SE-UNSA

En tapant le lien ci-dessous :

<http://sections.se-uns.org/montpellier/>

vous aurez accès aux articles suivants :

Ma rémunération par corps (Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS, ...) :

Vous pouvez vérifier votre rémunération. Le net approché tient compte des retenues, un tableau vous indique les montants de la cotisation MGEN à déduire ...

Les adhérents du **SE-UNSA** peuvent obtenir un calcul précis de leur situation en se connectant à l'espace qui leur est réservé !

Frais de déplacement (Pour qui ? Comment ? ...) :

Pour qui ? Titulaires, stagiaires, et même, selon votre situation, non titulaires, ...

Comment ? Ce remboursement est dû dès lors que vous exercez hors de votre résidence administrative **ET** familiale. La notion de résidence administrative est étendue à la commune ainsi qu'aux communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

Frais de déplacement : des nouveautés !

La circulaire 2015-228 du 13 janvier 2016 rappelle les principes et modalités d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements.

Elle apporte des précisions entre autres sur l'ordre de mission, la définition de commune et l'indemnisation des frais de transport.

Disponibilité : demande pour 2016/2017 :

La circulaire pour la demande de mise en disponibilité est parue. Vous trouverez sur le site le formulaire à remplir et à déposer au secrétariat de votre établissement.

La date limite de dépôt est fixée au 7 mars 2016.



L'Inspecteur d'Académie a ouvert la séance à 14h10.

Suite à la lecture des déclarations préalables, il a tout d'abord précisé que le « rappel » à la confidentialité ne remettait pas en cause les pratiques départementales ...

Il a ensuite insisté sur le contexte national (avec l'effort qui se poursuit concernant les créations d'emplois pour l'Education Nationale) et académique (attribution de 150 nouveaux emplois + 30 Equivalents Temps Plein mis à disposition des collèges et lycées).

Il a évoqué la mise en œuvre de la réforme du Collège dont les répercussions auraient été partiellement anticipées dès la carte scolaire 2015 ... ce qui rendrait les comparaisons difficiles.

Les représentants du Personnel ont demandé des précisions sur les différents groupes utilisés pour « classer » les collèges (NDLR : 4 établissements appartiennent au Groupe 2, 6 au Groupe 3 et 2 au Groupe 4).

L'UNSA Education est intervenue pour regretter que la circulaire ait été « interprétée » et non appliquée comme elle aurait dû l'être. Cela a des répercussions incompréhensibles sur la carte des langues, comme en occitan par exemple ...

► Approbation du procès verbal du 9 septembre 2016 :

Il a été approuvé sans remarque à l'unanimité (10 voix POUR),

► Préparation de la rentrée scolaire 2015/2016 dans le 2nd Degré :

Tout d'abord, l'Inspecteur d'Académie a indiqué que, d'après les prévisions, la baisse des effectifs devrait se poursuivre dans le département (-66 élèves par rapport au constat provisoire).

Après quelques demandes d'informations sur l'évolution des effectifs de l'enseignement Privé et de la situation de certains établissements, un débat assez long a eu lieu sur l'importance des prévisions par rapport au nombre de divisions dans certains établissements Publics et les répercussions que cela a parfois sur les moyens alloués (exemples de La Canourgue, St Chély d'Apcher ou Florac).

Le calcul de la « dotation de base » a donné lieu à de nombreux échanges (établissement à 4 divisions -> 104 + 11).

L'Administration a ensuite évoqué la situation spécifique du collège de Vialas où un ETP supplémentaire sera implanté pour « soutenir la structure spécifique de l'internat relais ».

Suite à des questions, il a été précisé que ce support devrait être « fléché » SPEA, avec une nomenclature du type « classe relais » ...

La capacité d'accueil en ULIS sera aussi augmentée en Lozère puisque 1 ETP est attribué au collège Henri Bourrillon de Mende.

L'UNSA Education a rappelé que des besoins existent aussi au sud du département et qu'il conviendrait d'y répondre ...

► Questions diverses (posées par l'UNSA Education) :

Parcours linguistiques entre écoles et collèges ?

L'Inspecteur d'Académie a expliqué que la carte des langues n'était pas fixée dans le département.

L'Administration a rappelé la liste des établissements concernés à différents titres (bilangue de continuité, langues et cultures régionales, ...).

Les représentants du Personnel ont souhaité que la situation particulière de certains collèges ruraux soit mieux prise en compte.

Calendrier et moyens destinés à l'achat des manuels et équipements liés à la réforme et aux nouveaux programmes ?

La Secrétaire Générale a indiqué que des moyens conséquents avaient été prévus, sur 2 ans, et que les dotations devraient respecter le calendrier « habituel » ...

Dotation horaire des sections sportives ?

Après avoir annoncé qu'il n'y avait pas de dotation spécifique pour les sections dont elle a rappelé la liste, la Secrétaire Générale a précisé que le volume global, pour le département, était de 36 HSE et qu'il devrait être reconduit en 2016 ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h05.

Prévisions Collèges

Vous trouverez ci-dessous les estimations (prévisions) fournies pour le CTSD du 8 février 2016 :

LE BLEYMARD :	72 élèves
LA CANOURGUE :	247 élèves
LE COLLET DE DEZE :	85 élèves
FLORAC :	200 élèves
LANGOGNE :	217 élèves
MARVEJOLS :	287 élèves (*)
MENDE :	734 élèves (*)
MEYRUEIS :	69 élèves
ST CHELY D'APCHER :	278 élèves
ST ETIENNE V. F. :	75 élèves
STE ENIMIE :	40 élèves
VIALAS :	41 élèves
VILLEFORT :	78 élèves

(*) avec la SEGPA

La proposition de DGH de chaque établissement, établie notamment en fonction de ces prévisions d'effectifs, est la suivante :

Rentrée 2016 DGH « de base »

LE BLEYMARD :	122
LA CANOURGUE :	333
LE COLLET DE DEZE :	125
FLORAC (avec UPP) :	358
STE ENIMIE	
LANGOGNE :	271
MARVEJOLS :	326
MENDE :	774
MEYRUEIS :	123
ST CHELY D'APCHER :	358
ST ETIENNE V. F. :	124
VIALAS :	118
VILLEFORT :	125

Total : 3157,00

Dotation « heures postes »

LE BLEYMARD :	118
LA CANOURGUE :	320
LE COLLET DE DEZE :	121
FLORAC (avec UPP) :	349
STE ENIMIE	
LANGOGNE :	261
MARVEJOLS :	310
MENDE :	720
MEYRUEIS :	121
ST CHELY D'APCHER :	345
ST ETIENNE V. F. :	122
VIALAS :	112
VILLEFORT :	124

Total : 3023,00

L'Inspecteur d'Académie a ouvert la séance à 14h30.

Suite à la lecture des déclarations préalables, il a rappelé le contexte national (avec l'effort qui se poursuit concernant les créations d'emplois pour l'Education Nationale) et local (attribution de 3 Equivalents Temps Plein malgré une prévision d'effectifs à la baisse de 44 élèves).

Il a évoqué les priorités nationales, en disant qu'il fallait les « adapter » aux réalités du territoire lozérien, notamment en ce qui concerne l'accueil des enfants de moins de 3 ans qui doit être de qualité.

Il a apporté quelques informations sur la mise en œuvre possible de protocoles ruraux dans le département. La réflexion sur « l'offre scolaire » doit être partagée avec les autres partenaires, notamment les collectivités territoriales, en prenant en compte les fusions de communes. Le débat aura lieu dans les différentes instances (CTSD et CDEN) mais aussi en Groupes de Travail ...

A propos du grand nombre d'écoles alertées (voir déclaration **UNSA Education**), il a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une démarche uniquement administrative mais d'un dialogue réel entre l'Administration (et notamment les IEN) et les Maires concernés.

Comme lors du CTSD 2nd Degré de la veille (voir compte-rendu succinct page 3), un débat a eu lieu sur la notion de confidentialité des documents de travail.

L'**UNSA Education** a réaffirmé son accord avec la démarche d'alerte des écoles mais a condamné l'envoi de courriers « ciblés » concernant les situations faisant l'objet d'une proposition de mesure (ouverture ou fermeture de classe, création et/ou suppression de poste ...).

► Approbation des procès verbaux des CTSD des 7 et 27 avril 2015 :

Le PV du CTSD du 7 avril 2015 a été approuvé à l'unanimité (10 voix POUR), avec prise en compte des remarques formulées par l'**UNSA Education**.

Le PV du CTSD du 27 avril 2015 a été approuvé à l'unanimité (10 voix POUR) sans aucune observation.

► Préparation de la rentrée scolaire 2015/2016 dans le 1er Degré :

L'Inspecteur d'Académie a enchaîné sur le tableau des mesures proposées, en commençant par les postes étiquetés « hors classe » (remplacement, Enseignement Spécialisé, dispositif « **plus de maîtres que de classes** »).

Suite à une question sur le choix d'implanter le poste de TR BD qui serait créé sur l'école de Bédouès, l'Administration a répondu qu'elle poursuivait sa « réorganisation » du réseau en implantant un support dans le sud du département, où les besoins sont importants. Ce poste de remplaçant supplémentaire permettrait aussi de poursuivre les efforts réalisés pour la formation continue.

La discussion a ensuite porté sur la situation du « RPI » Vébron-Rousses. L'Administration a reconnu que face à certaines réticences, le projet n'avait pas abouti pour l'instant, mais qu'il n'était pas abandonné, l'équipe de circonscription restant très mobilisée.

Tout en réaffirmant l'intérêt de la démarche, l'**UNSA Education** a rappelé que ces difficultés n'étaient pas nouvelles.

L'Inspecteur d'Académie a ensuite évoqué la volonté de l'Administration d'avoir des RASED « complets » (?) auprès de chaque IEN. Pour le RASED de Marvejols, dans la « logique » de la démarche débutée en 2014, l'Administration a proposé de « déplacer » le poste de psychologue de St Chély d'Apcher à Marvejols (fermeture/ouverture). A Florac, le poste G serait fermé et c'est un poste E qui serait ouvert.

Les représentants du Personnel ont fait part de leur surprise et de leur profond désaccord à propos de la mesure proposée à Florac (NDLR : la poursuite de la réorganisation sur St Chély d'Apcher/Marvejols étant elle aussi contestable). Ils ont insisté sur le risque de non prise en compte de certains besoins particuliers et de fragilisation du RASED dans son ensemble.

L'**UNSA Education** est intervenue pour souligner les risques et évoquer les conséquences sur les Personnels en place ...

Les débats se sont poursuivis par l'examen des propositions d'ouvertures et de fermetures de classes.

Les représentants du Personnel se sont félicités des créations (4ème classe à Fontanilles Elémentaire - sans compter l'**ULIS**; 5ème classe au Collet de Dèze et 3ème classe à Grandrieu).

Ils ont interrogé l'Administration sur le choix d'implanter le support « **plus de maîtres que de classes** » sur Florac Elémentaire / Le Pont de Montvert et sur le nombre de projets déposés.

Les deux fermetures de classes proposées (7ème de La Canourgue et 9ème de Chanac) ont aussi été évoquées.

L'**UNSA Education** a rappelé que ces deux écoles avaient connu une dynamique remarquable depuis une quinzaine d'années (Chanac : de 5 classes en 2002 à 9 classes en 2011 / 7ème classe en 2002 pour La Canourgue). Elles sont aujourd'hui dans une situation moins favorable. L'**UNSA Education** a insisté sur la vigilance nécessaire dans des secteurs où la concurrence Public/Privé est forte !

L'Inspecteur d'Académie a indiqué que si chaque fermeture est douloureuse, les moyens récupérés permettent d'ouvrir des classes ailleurs.

Quelques précisions ont été apportées à propos des ouvertures de classes ...

Des échanges assez longs ont ensuite eu lieu concernant le support implanté au titre du dispositif « **plus de maîtres que de classes** ». Huit projets avaient été déposés (Banassac, Le Collet de Dèze, Florac Elémentaire, Marvejols, Mende Fontanilles, Le Pont de Montvert, St Chély d'Apcher et St Etienne Vallée Française).

L'Administration a justifié son choix en fonction de différents éléments : les conclusions des enquêtes INSEE et du diagnostic Préfecture ont fait apparaître deux territoires, le secteur de Langogne et les Cévennes.

Le projet retenu est intéressant (précocité, maîtrise de la langue, ...). L'effectif concerné est d'environ 200 élèves. Ces deux écoles ont l'habitude de travailler ensemble. L'objectif est de favoriser à la fois la dynamique d'un territoire et la « dynamique pédagogique », et de réseau.



L'Inspecteur d'Académie a conclu en disant qu'il fallait être innovant et qu'il pensait que certaines écoles pouvaient mettre leur projet en place sur leurs moyens propres ...

Les dernières interventions ont porté sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans. La réflexion sur la contractualisation (protocoles ruraux) pourrait aussi s'envisager pour la scolarisation des jeunes enfants, sachant que la problématique est différente en **Lozère** où cet accueil se fait souvent sur un niveau TPS/PS. Il faut travailler sur la qualité des structures, en lien avec les collectivités territoriales, en établissant des passerelles là où cela est possible et en fonction des autres formes d'accueil mises en place.

L'Inspecteur d'Académie a conclu en indiquant que l'IEN de Mende, chargé de la Maternelle, et la Conseillère Pédagogique Départementale Maternelle accompagnaient la politique départementale avec pour objectif le rayonnement de la Maternelle.

L'Inspecteur d'Académie a procédé à un vote « global », sur l'ensemble des mesures proposées (hors défléchage).

Résultat du vote : 0 POUR, 10 CONTRE et 0 abstention.

L'UNSA Education a, une nouvelle fois, regretté cette procédure du vote global qui, de fait, entraîne un vote unanime CONTRE.

Compte-tenu du résultat du vote (unanimité CONTRE), le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) est à nouveau convoqué le vendredi 19 février, à 9h00.

► Défléchage de 51 postes adjoints « anglais » (voir encadré ci-dessous) :

L'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il poursuivait le processus engagé l'année dernière en défléchant les postes d'adjoints qui restent (51).

Suite à une question concernant les répercussions sur le mouvement pour les collègues concernés, un court débat a eu lieu sur la notion de dernier arrivé dans une école et sur la prise en compte de l'ancienneté cumulée (sur poste fléché puis sur poste d'adjoint). Des précisions écrites (Procès Verbal du CTSD et/ou circulaire du mouvement) devraient clarifier cette situation.

En l'absence de questions diverses, la séance a été levée à 17h10.

Postes « anglais » défléchés ...

Il restait 51 postes « fléchés » anglais, 5 classes uniques et 46 postes d'adjoints (dont 2 décharges de Directions).

La répartition par circonscription est la suivante :

FLORAC (25 postes) :

4 écoles à classe unique (Altier, Barre des Cévennes, St Georges de Lévejac et St Martin de Boubaux), 9 écoles à 2 classes (Bédouès, Le Rozier, Pied de Born, Prévencières, Ste Croix Vallée Française, St Germain de Calberte, St Michel de Dèze, Vébron et Vialas), 5 écoles à 3 classes (Hures / La Parade, Ispagnac, St Germain du Teil, Vielvic et Villefort), 5 écoles à 4 classes (Bagnols les Bains, Le Bleynard, Le Massegros, Le Pont de Montvert et Meyrueis), 1 école à 5 classes (5banassac), et 1 école à 9 classes (Florac GS Élémentaire).

MARVEJOLS (14 postes) :

1 école à classe unique (Antrenas),

3 écoles à 2 classes (Lachamp, Nasbinals et Ste Colombe de Peyre), 3 écoles à 3 classes (Fournels, Rieutort de Randon et St Alban/Limagnole), 2 écoles à 4 classes (Chirac et Le Malzieu), 2 écoles à 5 classes (Aumont Aubrac et Le Monastier), 1 école à 10 classes (St Chély d'Apcher GS Élémentaire et 1 école à 12 classes (Marvejols GS Élémentaire -> 1 poste d'adjoint et le poste de décharge Direction).

MENDE (12 postes) :

3 écoles à 2 classes (Laubert, Rocles et St Flour de Mercoire), 3 écoles à 4 classes (Chabrits, Chambon le Château et St Etienne du Valdonnez), 3 écoles à 5 classes (Badaroux, Barjac et St Bauzile), 1 école à 9 classes (Chanac), 1 école à 14 classes (Mende GS Élémentaire -> 1 poste d'adjoint et le poste de décharge Direction).

Le poste de TR BD (rattaché à Mende Maternelle Les Chênes mentionné sur le document de travail a déjà été défléché l'année dernière ...

La préparation carte scolaire 2016 en bref ...

En fonction des prévisions d'effectifs, l'Administration a proposé les mesures suivantes :

Ouvertures classes (3) :

- Le Collet de Dèze (5ème classe)
- Mende Fontanilles (4ème classe + l'ULIS)
- Grandrieu (3ème classe)

Fermetures classes (2) :

- Chanac (de 9 à 8 classes)
- La Canourgue (de 7 à 6 classes)

Autres mesures

« Ouvertures » (4,33) :

- RASED Marvejols - poste de Psychologue implanté à Marvejols
- RASED Florac Poste E
- Mende Maternelle Les Solelhons - décharge de Direction 0,33
- Florac / Le Pont de Montvert - Dispositif « plus de maîtres que de classes »

- Bédouès - Poste TR BD

Fermetures (2,25) :

- RASED Marvejols - poste de Psychologue implanté à St Chély d'Apcher
- RASED Florac Poste G
- Mende Maternelle Les Solelhons - décharge de Direction 0,25

Soit un total de 7,33 ouvertures et création ou « transformation » de postes et 4,25 fermetures et suppression ou « transformation » de postes.

Pour mémoire :

Dotation 2016 : + 3 ETP
Réserve départementale 2015 : 0,5 ETP
Solde ouvertures/fermetures 2016 : - 3,08 ETP
Total de la réserve départementale à la Rentrée 2016 : + 0,42 ETP

CTSD du 9 février 2016 (suite) ...

Déclaration de l'UNSA Education

« Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour débattre de la préparation de la rentrée scolaire 2016 dans le 1er Degré en **Lozère**.

Le cadre a été posé par le Comité Technique Académique du 27 janvier dernier où les 300 emplois supplémentaires attribués à notre académie ont été répartis entre les 5 départements. Cette répartition a été faite en fonction des priorités nationales et/ou académiques retenues.

Nous prenons acte des 225,5 créations au titre des évolutions démographiques pour une augmentation annoncée de 1 401 élèves, soit 1 poste pour un peu plus de 6 élèves, ce qui est encore mieux que l'année dernière où la dotation globale couvrirait déjà les besoins de façon satisfaisante.

Nous nous félicitons aussi de la poursuite des mesures spécifiques en faveur du 1er Degré (financement des décharges de directeurs d'écoles, scolarisation des élèves de moins de 3 ans, dispositif « plus de maîtres que de classes », ...), qui se traduisent par 56 créations au titre des mesures « Education prioritaire » et 18,5 au titre des mesures « Inclusion et décharges ».

Nous regrettons néanmoins que le « fléchage protocoles ruraux », présenté lors de la communication ministérielle du 9 décembre, ait disparu au niveau régional.

Pour la **Lozère**, l'écart entre le constat 2015 et la prévision 2016 est estimé à moins 44 élèves (- 31 si l'on prend en compte les chiffres de l'enquête lourde de rentrée). L'écart entre l'effectif actuel (janvier 2016) et la prévision 2015 infirme pourtant cette tendance puisqu'il serait de + 99 élèves (4 577 - 4 478).

Nous le disons (et l'écrivons) depuis plusieurs années, il faut être extrêmement prudent avec les chiffres : entre la rentrée 2013 et la rentrée 2015, les prévisions annonçaient une baisse de 133 élèves, les constats montrent une augmentation de 52 élèves (selon les documents CTA) !

Même si on nous explique régulièrement que la carte scolaire n'est pas construite uniquement sur ces données, elles pèsent néanmoins fortement.

La préparation de la rentrée 2016 va donc se faire avec l'attribution de 3 Equivalents Temps Plein supplémentaires.

Sans entrer dans le détail des mesures proposées, qui feront l'objet de la discussion à venir, nous souhaitons évoquer quelques points d'ordre général.

La pédagogie est affaire de répétition paraît-il ... Nous l'avons déjà dit l'année dernière, nous le redisons cette année. Nous sommes choqués par le nombre très important d'écoles alertées pour une fermeture de classes : 44 (soit près de 54,32%) ! Cela nous incite à nous interroger sur l'utilité de cette procédure dans certains cas.

Nous l'avons aussi dit l'année dernière, nous le redisons cette année : la carte scolaire qui nous est présentée est à nouveau « techniquement bien maîtrisée », et sans véritable surprise.

En effet, en ce qui concerne les classes, les ouvertures envisagées étaient attendues.

Pour ce qui est des fermetures proposées, elles traduisent à la fois le choix de l'Administration de cibler des écoles importantes, où le retrait d'un poste est supposé moins douloureux, et sa volonté de préserver les structures plus petites, dont les effectifs prévisionnels sont parfois inquiétants.

Quant aux autres mesures, si certaines sont dans la continuité de l'effort engagé l'année dernière (remplacement et décharges de Direction), d'autres sont beaucoup plus problématiques (enseignement spécialisé et avenir des RASED par exemple).

Autre point positif, qui correspond à l'engagement pris l'année dernière, c'est la poursuite du défléchage des supports « anglais » (52 dont 5 écoles à classe unique), ce qui représente 12,67% de la totalité des postes implantés, mais 28,66% des supports d'adjoints élémentaires ('ECEL).

Si certains dossiers évoluent plutôt favorablement, des interrogations demeurent, notamment à propos de la formation initiale et continue.

En effet, le nombre de stagiaires 1er Degré devrait doubler dans l'académie à la rentrée 2016. Quelles conséquences cela va-t-il avoir en **Lozère** ? Selon les modalités choisies pour leur « accueil » (implantation de supports), les conséquences peuvent être intéressantes, ou pas, pour la formation continue ...

En guise de conclusion provisoire, et en lien avec ce qui vient d'être dit, nous souhaitons évoquer la situation des Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs (PEMF). Ils disent leur malaise depuis plusieurs années. Ils ont été ballotés au gré des réformes successives de la formation. Leur cadre de travail a été sans cesse modifié et la continuité de la formation initiale a largement reposé sur leurs épaules.

Leur positionnement entre Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ) et Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) reste flou, mais les sollicitations, elles, ne font qu'augmenter : tutorat des stagiaires, accueil de stagiaires et étudiants dans leurs classes, interventions à l'ESPÉ, interventions dans la formation continue ... Pour des enseignants qui sont en charge de classe à ¾ temps, la coupe est souvent plus que pleine.

L'UNSA Education souhaite que les possibilités d'augmenter les décharges des PEMF soient utilisées pour desserrer l'étau, tout en exprimant de très fortes réserves sur la possibilité de différencier les décharges d'une personne à l'autre. L'UNSA Education souhaite que les charges de travail soient objectivées et demande que les éventuelles différences de décharges soient transparentes.

Les PEMF et les représentants du Personnel doivent être associés à la réflexion. »

